



SECRETARIAT GENERAL
DES ETATS ACP

* COMMISSION EUROPEENNE
UNITE DE GESTION DES APE



**PREPARATION D'UN ACCORD DE
PARTENARIAT ECONOMIQUE
UNION EUROPEENNE – AFRIQUE DE L'OUEST**

Contrat n° 8 ACP TPS 110 « Renforcement des capacités en appui à
la préparation des Accords de Partenariat Economique »
Projet # 045 – BURKINA FASO

SYNTHESE DU RAPPORT FINAL

*Par P.C.I. International Consulting
(Brussels, London & Yaoundé)*

Octobre 2004

Le présent document comprend :

- La synthèse des diagnostics
- La synthèse des recommandations

====O====

1. SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS

L'étude d'impact réalisée dans le cadre de la préparation d'un accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Burkina Faso montre qu'il est impérieux de desserrer un certain nombre de contraintes structurelles, d'opérer des ajustements politiques, économiques, fiscaux, sociaux et poursuivre les réformes engagées dans le cadre des programmes nationaux et régionaux afin de compenser les effets négatifs probables qui en découleront. On devrait également saisir les opportunités induites par la mise en œuvre de l'APE afin de capitaliser les effets positifs en faveur du Burkina Faso.

1. Sur le plan politique

Les mutations opérées ces dernières années sur le plan politique sont nombreuses : - le pluralisme politique est aujourd'hui une réalité dans la vie nationale ; - la séparation des pouvoirs est respectée ; - l'Etat de droit s'affirme de plus en plus dans les sphères de la vie économique et politique. Des lois, règles et normes sont en place ou sont en cours d'élaboration pour assurer le fonctionnement normal des institutions selon des mécanismes qui assurent la transparence des actes dans la gestion des fonds publics. Ces acquis méritent d'être renforcés pour ancrer davantage les nouvelles pratiques démocratiques assurant la participation des citoyens dans les choix de développement du pays, la liberté d'expression, l'indépendance de la justice et le rôle actif de la société civile. Ce renouveau démocratique et politique est de nature à réduire les incertitudes, prévenir les risques de dérapage et parer à toute aventure non constitutionnelle. Il est de nature à créer les meilleures conditions de relance des activités économiques et la promotion des investissements privés.

2. Sur le plan macro-économique

Les résultats obtenus ces dernières années en termes d'amélioration du PIB per capita montrent que des réserves de croissance économique existent encore. Cependant, elles sont limitées par la faible productivité des investissements. La croissance à long terme devra se traduire par une amélioration du taux d'investissement et de la productivité du capital.

Les perspectives de croissance à long terme reposeront également sur une meilleure sélection des projets d'investissement. A cet effet, le contenu de la Banque intégrée des projets sera revu et les politiques sectorielles seront les instruments privilégiés pour réaliser les objectifs globaux de développement et de compétitivité.

La croissance forte et durable attendue pour les prochaines années nécessitera également un assouplissement des règles de fonctionnement des marchés (commerce, travail, secteur

financier, etc.) pour rendre les produits locaux plus compétitifs sur les marchés régionaux et internationaux. La dynamique de l'intégration régionale devrait permettre de renforcer et consolider les progrès significatifs déjà réalisés depuis 1994. Le desserrement des règles de protection douanière et la simplification des tarifs se trouvent confortés par l'application du tarif extérieur commun de l'UMEOA.

3. Sur le plan social

Les performances macro-économiques enregistrées ces dernières années n'ont pas suffi pour faire reculer la pauvreté. Le Burkina Faso se distingue donc par son faible et fragile niveau de développement humain. En 2002, avec un indice de développement humain de 0,325 (contre une moyenne africaine de 0,480), le pays est classé 169^{ème} sur 173. Les revenus monétaires sont encore très insuffisants : 46,4 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté absolu (82.672 FCFA par adulte et par an) en 2003 contre 45,4% en 1998 (72.690 FCFA) et 44,5% en 1994 (41.099 FCFA). Les principaux indicateurs sociaux reflètent les efforts à fournir dans le domaine de la santé et surtout celui de l'éducation.

Le Gouvernement entend adopter des mesures vigoureuses visant à accélérer l'évolution du taux brut de scolarisation jugée relativement faible (52% en 2003). Elles portent, d'une part, sur l'actualisation du plan décennal de développement de l'éducation de base pour tenir compte de la nécessité de l'élargissement du concept de l'éducation de base (au premier cycle du secondaire) et des nouvelles initiatives (Education pour tous, Initiative 25 pour 2005, Fast Track), et d'autre part, sur l'effectivité de l'obligation et de la gratuité de l'éducation de base.

Dans le domaine de la santé, les progrès ont été possible grâce aux efforts accomplis dans le domaine de la lutte contre le paludisme et le VIH-Sida, de l'intensification des campagnes de vaccination et de la surveillance épidémiologique.

En matière d'accès à l'eau potable, les résultats atteints par le pays le placent sur une bonne trajectoire pour réaliser les objectifs nationaux et même ceux du millénaire en la matière. En effet, le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable est passé de 30% en 1990 à près de 85 % en 2003. Ces progrès sont le fruit d'une stratégie nationale bien ciblée visant à garantir l'eau potable dans un pays sahélien où l'eau est l'une des sources de vie et de survie. Le maillage de l'hydraulique villageoise reflète bien les efforts accomplis dans ce domaine. En effet, plus de 50% des 45 provinces du Burkina Faso ont un taux de couverture supérieur à 75%.

4. Sur le plan des caractéristiques des systèmes de production

La productivité agricole, pour les cultures vivrières, est si faible que la réduction de la pauvreté passe non seulement par l'accroissement des superficies irriguées mais par la création d'activités génératrices de revenus en milieu rural. L'impératif agricole à moyen terme doit consister à rechercher des gains importants de productivité, en améliorant la fertilité des sols, sélectionnant les semences, réduisant les coûts, améliorant les services de transport et les infrastructures de stockage, maîtrisant l'eau et les techniques d'irrigation, par une meilleure éducation de la force de travail et surtout par une politique de prix aux producteurs beaucoup plus incitative. Une politique d'envergure permettant aux petits exploitants agricoles d'accéder au crédit doit être encouragée. Le Burkina Faso dispose de réserves de croissance agricole importantes.

Pour le coton, premier produit d'exportation, les rendements sont relativement satisfaisants. Les perspectives offertes par la production cotonnière sont intéressantes du fait de l'ouverture de nouvelles zones cotonnières dans le Centre et l'Est du pays, de l'importance des débouchés internationaux et des possibilités de transformation sur place, notamment en

réhabilitant l'industrie textile (Faso Fani). Le maintien des prix aux producteurs plus incitatifs pourrait améliorer le niveau de la production.

Les marchés des produits sensibles tels que le riz, le maïs et le coton doivent être relativement protégés à court terme pour créer les conditions d'une amélioration de la productivité agricole, et partant celle des revenus des ruraux.

Le secteur industriel est dominé par les industries agroalimentaires et manufacturières. Les perspectives de développement de ce secteur semblent faibles, la plupart fonctionnant en-dessous de leurs capacités installées. La structure des prix de revient montre globalement un poids relativement faible de la masse salariale et une part importante des consommations intermédiaires dans la production. Le développement de la fraude, le poids de la fiscalité et surtout le coût élevé des facteurs de production seraient les principales contraintes qui continueront de réduire la compétitivité du secteur et qu'il faudra lever à tout prix.

5- Sur le plan commercial :

Entre 1975 et 2002, les exportations globales de marchandises burkinabé, malgré des périodes de ralentissement, ont une tendance globalement à la hausse : de 9 369 millions de franc CFA en 1975, elles ont atteint 118 032 millions de franc CFA. Dans la même période, les importations de marchandises en valeur ont augmenté. Mais **les causes de cette croissance ne sont pas liées uniquement aux accords ACP-UE.**

Cependant, le commerce extérieur du Burkina Faso est structurellement déficitaire : son solde commercial se dégrade au fil des années, il passe d'environ - 23 milliards de FCFA en 1975 à - 284,124 milliards de FCFA en 2002, augmentant ainsi d'à peu près 10% en moyenne par an sur cette période. Quant au taux de couverture, il varie d'environ 15% à 37,7% entre 1975 et 2002. La faiblesse de ces indicateurs témoigne du bas niveau du taux de pénétration du marché extérieur¹ (15% entre 2000 et 2002), elle-même due à une diversification insuffisante des produits exportés concentrés sur les secteurs du coton et de l'élevage.

En effet, les exportations de biens et services sont passées de 15% du PIB à prix constants en 1998 à 11% en 2003. On note ainsi, contrairement à d'autres pays de la zone UEMOA, que l'économie burkinabé n'a pas su tirer avantage des gains de compétitivité-prix consécutifs à la dévaluation de 1994. En outre, et à titre de comparaison, si le taux d'exportation est passé pour le Mali de 16% en 1998 à 24% en 2003, les taux d'exportation et d'importation du Burkina Faso en 2001 sont respectivement 3 fois (7,8%) et 4,5 fois plus faibles (17,9%) que la moyenne des pays de l'UEMOA (26,8% et 39,2%). **Ce qui pose du même coup la problématique de recherche de véritables sources de croissance et de diversification des exportations.**

Ce déficit pour le Burkina Faso est lié à des problèmes structurels et à une diversification insuffisante des exportations qui sont concentrées sur trois filières (coton, élevage, or). En dépit des progrès accomplis en matière de réformes économiques et structurelles, on ne perçoit pas encore une réelle modification de la structure productive permettant de déboucher sur une spécialisation productive du pays.

¹- Exportations/PIB en franc courant, ce taux permet d'évaluer les efforts consentis par les entreprises locales dans la conquête des marchés extérieurs.

Or, à partir des indices de spécialisation, on constate que les produits dont l'exportation est avantageuse pour le Burkina Faso sont le coton, les animaux vivants, les graines et les fruits oléagineux ainsi que les peaux et cuirs.

Les principaux partenaires du Burkina Faso restent localisés en Europe et en Afrique de l'Ouest, aussi bien pour les exportations que pour les importations. Cependant la part de l'Asie en importation tend à s'accroître.

L'Europe reste le premier partenaire à l'exportation du Burkina avec la France comme principal client. Le coton, les cuirs et peaux, les animaux vivants, les graines et les fruits et légumes représentent 75.4% des exportations en valeur du Burkina. Les principales destinations des animaux vivants sont la Côte d'Ivoire², le Ghana, le Bénin et le Nigeria. Il sera donc difficile même avec la levée des barrières tarifaires en 2008 d'exporter vers l'Europe les bœufs ou les moutons burkinabé, en raison des difficultés de mise à niveau aux normes européennes. Au niveau des fruits et légumes, l'accès au marché européen est handicapé par la réglementation dite de la limite maximale des résidus de pesticides (LMR) d'une part, et par la question de la traçabilité jusqu'à la consommation d'autre part. Pour le bétail, les graines et fruits oléagineux ne font pas l'objet d'exportations massives vers l'UE, ils ont pour principale destination le Ghana (22,7% des exportations en 2002), Singapour (18%), le Japon (14,9%), la Côte d'Ivoire (10,5%) et la Suisse (10,2%).

Au total, l'APE pourrait avoir une incidence positive sur les exportations vers l'UE en volume, mais pas nécessairement sur les recettes d'exportations. En effet, les produits exportés par le Burkina Faso sont principalement des matières premières (coton, or et animaux vivants) qui bénéficient déjà des préférences commerciales. Avec l'entrée en vigueur de l'APE, la production et l'exportation de coton devraient subir un effet positif lié à l'élimination des droits de douane sur les intrants importés de l'Union européenne (5%), sous réserve du bénéfice direct aux cotonculteurs et de la compétitivité d'avec d'autres pays producteurs de coton. Avec la suppression du monopole dans le secteur des cuirs et peaux, il est très probable que les volumes exportés connaissent une hausse.

Dans le domaine des importations, le premier pays dont dépend le Burkina Faso est la France, puisqu'en 2002, 22,9% des ses importations provenaient de ce pays contre 21% en 2001 et 23% en 2000. Après la France vient la Côte d'Ivoire avec une part relative de 18,5% en 2002 contre 20,3% en 2001. Selon la région, en 2002, l'Europe a la part relative la plus élevée, 42,9% (dont 39,2% pour l'Union européenne), suivie de l'Afrique 30,8% (dont 23,4% pour l'UEMOA), et de l'Asie avec 21,1%.

De 1999 à 2002, en moyenne 55,9% des importations en provenance de la Zone Euro, viennent de la France. L'Allemagne est le deuxième partenaire européen à l'importation du Burkina Faso avec en moyenne 8,3% des importations. Puis suivent l'Espagne et la Belgique-Luxembourg avec respectivement 7,7% et 6,6% des produits importés venant de la Zone Euro. Les produits raffinés du pétrole, le riz, les voitures automobiles pour le transport de personnes, la chaux, ciments et matériaux de construction constituent les principaux produits en 2002 (en valeur) importés d'Europe.

Les principaux produits importés par le Burkina Faso en provenance de la France sont sur la période 1999-2002 : les machines, appareils et matériels électriques ; les produits pharmaceutiques ; les réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils ; les voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules ; les produits de la minoterie ; malt ;

²- Malgré la diminution de moitié de la valeur des exportations d'animaux : de 6 milliards en 2001, elle est en 2002 de plus de 3 milliards.

amidons et féculés ; les instruments et appareils d'optique, de photographie ; **les ouvrages en fonte, fer ou acier ; les céréales ; les sucres et sucreries ; les produits divers des industries chimiques** ; les combustibles minéraux, huiles minérales etc. ; les papiers et **cartons**; ouvrages en pâte de cellulose.

L'afflux de ces principaux produits qui représentent déjà les deux tiers de la valeur des importations en provenance de l'Union européenne ira certainement croissant avec la levée des taxes douanières. Il pose ainsi le problème de la compétitivité des produits similaires fabriqués au Burkina Faso. **La baisse, voire la suppression de la fiscalité de porte constitue un facteur d'incitation à la consommation des biens importés par rapport aux produits similaires ; d'où un risque de démantèlement des unités existantes.**

Il existe cependant des effets positifs pour la demande des principaux produits à l'importation et leurs perspectives d'évolution. Il s'agit des produits pétroliers, de la machinerie, matériels de transport-matériaux de construction, les céréales.

6- Sur le plan fiscal :

Les impôts et taxes appliqués au Burkina Faso se regroupent en **fiscalité intérieure** (*impôts directs* : Contribution des patentes et Impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles (BIC) ; *impôts indirects* : la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux unique de 18% ; les accises) et **fiscalité de porte**. (Tarif Extérieur Commun (TEC), la Redevance Statistique (RS) au taux unique de 1% ; le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de 1%, ; le Prélèvement Communautaire (PC) de 0.5%, les Taxes de Consommation prévues par le code des Impôts ; la Taxe Additionnelle sur le sucre ; la TVA prévue par le Code des impôts ; la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI) au taux de 10% ; la Taxe Dégressive de protection (TDP). **L'application du TEC et de la TVA de porte a eu pour effet de réduire les écarts entre les taux de taxation des différentes catégories de biens importés.** Cette baisse n'a pas été répercutée au niveau des consommateurs du fait de l'entente des commerçants pour maintenir les anciens prix.

La crainte dans le cadre des accords de partenariat est qu'il n'y ait pas de baisse de prix pour relancer la consommation et donc de permettre à la fiscalité intérieure de récupérer ce que la fiscalité de porte perd. Or, avec l'harmonisation des politiques fiscales afin de réduire les disparités excessives dans la structure et l'importance des prélèvements fiscaux prévus par l'UEMOA, **l'APE conduira inéluctablement à une baisse considérable des recettes fiscales en général, une disparition des recettes fiscales de porte par le désarmement tarifaire.**

Les soldes budgétaires sont structurellement déficitaires à l'exception de l'épargne budgétaire. Le déficit du solde budgétaire base caisse et hors dons est de l'ordre de 200 milliards entre 1998 et 2002. Ce déficit est assuré à 86% par des ressources extérieures dont les décaissements des prêts projets et l'allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

L'impact de l'APE sur les finances publiques s'avère important à double titre : les droits de douane non perçus (35,4% en moyenne des six dernières années) représentent une pression supplémentaire sur l'équilibre et l'exécution budgétaire ; les droits de douane sont beaucoup plus certains que les impôts intérieurs. Il en résultera une tension de trésorerie qui amènera l'Etat à exercer des pressions intolérables au niveau des contribuables et des consommateurs. Le résultat pourrait être l'exacerbation des relations entre l'Etat et les contribuables les plus influents, dont le patronat d'une part et les syndicats des travailleurs d'autre part.

Le Burkina Faso n'a plus la latitude d'entreprendre les réformes fiscales qui lui procureraient des ressources par le relèvement de certains taux d'imposition par exemple. Dans le cadre de l'APE, il faudra donc palier le manque à gagner qui en découlera par des mesures d'accompagnements. La mise en œuvre de l'APE pose ainsi l'urgence d'un réaménagement du système fiscal burkinabé à travers la combinaison des divers éléments *techniques* (établissement et perception de l'impôt), *administratifs* (administration fiscale) et *juridiques* (loi fiscale et contentieux fiscal) qui entrent en ligne de compte pour l'établissement de l'impôt.

7- Sur le plan du développement du secteur privé :

Plusieurs types de contraintes limitent le développement du secteur privé burkinabé, notamment :

- La fiscalité non incitative, excessive, discriminatoire et intempestive.
- Le code du travail un peu trop rigide
- La fraude et la corruption croissantes
- Le financement inadapté entre produits financiers et besoins des PME.
- La formation professionnelle encore insuffisante
- Des vides juridiques en matière de réglementation dans l'exercice de certaines activités.
- La concertation encore insuffisante entre le secteur privé et les Services de l'Etat
- les coûts des facteurs de production sont élevés par rapport aux coûts réels de vie au Burkina Faso, ce qui limite considérablement La compétitivité des entreprises.

8. Résultats des simulations

Le modèle utilisé est un modèle en équilibre partiel qui retrace l'offre et la demande des biens sur le marché burkinabé. Pour tenir compte de la configuration régionale de l'APE dans le modèle, l'offre a été modélisée par un système de fonctions à élasticité de substitution constante (CES) emboîtées à trois niveaux :

- un premier niveau qui donne la répartition de l'offre entre les importations totales et production locale destinée au marché domestique ;
- un second niveau qui répartit les importations totales entre celles en provenance des pays de la CEDEAO et celles en provenance des pays non CEDEAO ;
- un dernier niveau qui donne la répartition des importations hors CEDEAO entre importations en provenance de l'Union Européenne et celle en provenance du Reste Du Monde.

Pour avoir des effets plus détaillés et rendre compte des aspects sectoriels, une décomposition de l'économie en huit (8) branches de production : Alimentaires ; Boisson et Tabacs ; Matières Brutes non comestibles non compris les carburants ; Combustible Minéraux, Lubrifiants et connexes ; Produits Chimiques et Composés ; Articles Manufacturés ; Machines et Matériel de Transport ; Autres (Articles Manufacturés Divers).

Les résultats des simulations montrent de manière suffisamment claire qu'on assistera à une baisse significative des recettes. Il sera donc question de trouver des solutions pour redresser cette situation qui peut constituer un frein à la volonté des Etats comme le Burkina-Faso de s'engager réellement dans le processus de négociation et de signature d'un APE.

La mise en œuvre de l'APE, suppose la suppression des droits de douane sur les produits en provenance de l'UE. Cette suppression progressive de droits de douane contribuera à réduire de manière notable les recettes fiscales. Les simulations réalisées font apparaître une baisse moyenne annuelle de 11,9 milliards de FCFA sur la période soit au total une baisse de 142,5 milliards de FCFA. Cette perte proviendrait

surtout des branches « machines et matériel de transport » (51,492 milliards FCFA), « produits chimiques et composés » (19,752 milliards FCFA), et « combustibles minéraux, lubrifiants et connexes » (14,213 milliards FCFA) qui sont presque entièrement fournis par l'Union européenne (95%). « Les matières brutes non comestibles non compris les carburants » de provenance plus diversifiée engendrent une perte plus faible (1,255 milliards FCFA).

L'afflux des principaux produits qui représentent déjà les deux tiers de la valeur des importations en provenance de l'Union européenne ira certainement croissant avec la levée des taxes douanières. Il pose ainsi le problème de la compétitivité des produits similaires fabriqués au Burkina Faso. La baisse, voire la suppression de la fiscalité de porte constitue un facteur d'incitation à la consommation des biens importés par rapport aux produits similaires ; d'où un risque de démantèlement des unités existantes.

Il existe cependant des effets positifs pour la demande des principaux produits à l'importation et leurs perspectives d'évolution. Il s'agit des produits pétroliers, de la machinerie, matériels de transport-matériaux de construction, les céréales.

L'augmentation prévue de volume des importations sur la période 2008-2019 pourrait amoindrir la perte de recettes par des gains attendus de recettes de la Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA). Les gains attendus à ce titre se situent à environ 4,4 milliards de FCFA, soit 442 millions en moyenne annuelle. Le gain de TVA supplémentaire ne compense pas les pertes de droits de douane. Ainsi, l'effet net est toujours négatif et s'élève à plus de 138 milliards de FCFA sur les douze (12) ans.

Au total, l'accord de partenariat économique pourrait se traduire à court terme par une fragilisation des activités agricoles, industrielles et de services, et surtout par une perte de recettes fiscales. C'est pourquoi il est nécessaire de proposer des mesures d'accompagnement permettant de lever les principales contraintes et tirer avantage de cet accord. Ces mesures doivent s'appuyer sur les programmes de réformes et de développement national ainsi que sur les orientations réglementaires et fiscales arrêtées dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

9. Les mesures d'accompagnement

Au total, l'accord de partenariat économique pourrait se traduire à court terme par une fragilisation des activités agricoles, industrielles et de services, et surtout par une perte de recettes fiscales. C'est pourquoi il est nécessaire de proposer des mesures d'accompagnement permettant de lever les principales contraintes et tirer avantage de cet accord. Ces mesures doivent s'appuyer sur les programmes de réformes et de développement national ainsi que sur les orientations réglementaires et fiscales arrêtées dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO.

La première série de mesures porte sur la nécessité de mobiliser l'aide extérieure en vue de la mise à niveau des appareils de production et de l'économie ainsi que du renforcement des capacités de manière à permettre à l'économie burkinabé d'être plus compétitive et d'attirer les investissements.

La deuxième série de mesures doit viser à éliminer les obstacles qui freinent le développement du secteur privé, en particulier lutter contre la fraude, mieux répartir le poids de la fiscalité sur les secteurs, poursuivre les réformes pour réduire les coûts des facteurs.

La troisième série de mesures porte sur le développement des ressources humaines. Elles sont une « conditionnalité » dont la gestion affectera le plus profondément la

dynamique des autres secteurs et le paysage économique à moyen et long termes. En cela, elles constituent un baromètre pour jauger la crédibilité de toute la stratégie de développement du pays.

Enfin, la **quatrième série de mesures vise à atténuer les effets néfastes de l'accord de partenariat en termes de pertes de recettes fiscales en renforçant les capacités des principales institutions chargées de la mise en œuvre de cet accord de partenariat et en éliminant les barrières non tarifaires.** Elle doit se traduire également par la poursuite des réformes de politique sectorielles pour réduire les blocages de la production, moderniser l'appareil de production industrielle et renforcer les capacités de transport.

2. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

SÉRIE DE MESURE 1 : PERMETTRE À L'ÉCONOMIE BURKINABÈ D'ÊTRE PLUS COMPÉTITIVE ET D'ATTIRER LES INVESTISSEMENTS		
Type de Mesures	Actions à entreprendre	Niveau d'interventions
	> Mobiliser l'épargne des burkinabè	1- Mobiliser l'épargne des burkinabè de l'intérieur et de l'étranger Communautaire & National
↑ MOBILISER LES FONDS	> Négocier une assistance financière conséquent de l'Union européenne	2- Négocier à court terme un budget auprès de l'Union européenne pour la compensation des pertes de recettes afin de ne pas trop fragiliser l'appareil économique national. Union européenne & National
	> Négocier des ajustements budgétaires et mieux gérer la dette publique	3- Solliciter de la part de l'UE un fonds spécial de soutien à la diversification et à la mise en place des outils d'accompagnement du secteur privé Union européenne & National
		4- Négocier les coûts d'ajustement budgétaire. National
		5- Adopter une meilleure stratégie de gestion de la dette publique : négocier la suppression des intérêts générés par la dette. Communautaire & National
	> Optimiser la mobilisation des recettes fiscales	6- Procéder à des emprunts publics nationaux Communautaire & National
		7- Réorganiser l'administration fiscale et douanière par des mesures de réformes ciblées comme la révision de l'impôt sur les sociétés Communautaire & National
		8- Renforcer la capacité en ressources humaines et matérielles des administrations douanières et fiscales Union européenne, & National
		9- Renforcer les fonctions de contrôle des administrations fiscales et douanières Communautaire & National
		10- Mettre en application effective des mesures déjà existantes par le biais de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, la lutte contre la corruption tant passive qu'active Communautaire & National
	> Améliorer la mobilisation des recettes fiscales et douanières en prenant des mesures portant sur la structure fiscale	11- Etablir deux taux de TVA au niveau communautaire Communautaire & N
		12- Elargir l'assiette fiscale : recensement d'envergure spéciale au niveau de la population fiscale, lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, lutte contre la corruption aussi bien passive qu'active. National
		13- Etablir un impôt général sur le revenu pour palier la sous imposition des contribuables qui ont des revenus de sources différentes. National
		14- Prendre des mesures d'incitation au profit du monde rural : révision des taxes sur les importations des intrants agricoles ; des mesures d'incitation en faveur du petit secteur privé. Communautaire & National
		15- Assurer un contrôle régulier des déclarations de TVA Communautaire & National

⇒ ATTIRER LES INVESTISSEMENTS		16- Rendre l'environnement économique et politique plus propice à l'investissement.	National
		17- Assouplir les règles de fonctionnement des marchés (commerce, travail, secteur financier, etc.) pour rendre les produits locaux plus compétitifs sur les marchés régionaux et internationaux.	National
		18- Prendre des mesures attractives de facilitation de partenariats entre les entreprises locales et les entreprises étrangères.	National
		19- Recourir aux emprunts locaux auprès du public ou du système bancaire. Car, le déficit public est assuré à 86% par des ressources extérieures	National
⇒ MISE A NIVEAU DES APPAREILS DE PRODUCTION DES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITES		20- Privilégier la mise à niveau des appareils de production La mise à niveau comporte plusieurs aspects dont la reconversion, la mise en conformité aux bonnes pratiques de production et de normes d'exportation, le renforcement des capacités des opérateurs économiques par le biais des formations adéquates, la mise en place d'infrastructures collectives comme des centres techniques industriels ou des laboratoires d'analyse et de normalisation, la transformation des produits de base, le développement de nouveaux produits d'exportation...	Union européenne, & National
		21- Inciter à utiliser et à consommer les produits locaux : la production doit partir des matières premières locales qui devraient être valorisées.	National
	> <u>Adopter une stratégie "marché"</u>	22- Conquérir d'abord les marchés locaux et sous régionaux.	
		23- Maintenir des parts de marchés en Europe en améliorant la qualité et la quantité des produits: Il s'agit des marchés européens ou non européens sur lesquels le Burkina exporte ses principaux produits pour se procurer des devises.	Union européenne, & National
		24- Conquérir de nouveaux marchés et diversifier les partenaires: Il s'agit en l'occurrence des marchés des nouveaux pays industrialisés (Singapour, Taiwan, Corée du Sud..), des pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Libye, Tunisie...), des pays nouvellement admis à l'Union européenne, des Etats-Unis, du Canada et de l'Amérique Latine. Il est en effet possible d'exporter vers ces pays des produits de base et des produits transformés.	National
		25 - Aménager et restructurer les secteurs liés aux infrastructures (routes), y compris l'accès et l'utilisation des NTIC et l'amélioration de la qualité des transports (ferroviaires, aériens).	Communautaire & National
	> <u>Adopter une stratégie produit :</u>	26. Mettre en place une stratégie de protection des produits estimés sensibles.	National
		27- Transformer les produits locaux (congélation, conserves) et créer de nouveaux produits.	Communautaire & National
	> <u>Rechercher des gains importants de productivité agricole :</u>	28- Améliorer la production agricole	Communautaire & National
		29- Mettre des techniques appropriées à la disposition des professionnels du secteur primaire	National
		30- Améliorer la traçabilité des produits	
		31- Assurer une protection à court terme des marchés des produits sensibles tels que le riz, le maïs, ce afin de créer les conditions d'une amélioration de la productivité agricole, et partant celle des revenus des ruraux.	Union européenne, Communautaire & National
		32- Veiller à un parfait fonctionnement du marché mondial du coton	
	33- Assurer une meilleure éducation de la force de travail : formation aux techniques agraires modernes et à l'usage des machines agricoles.	National	

⇒ MISE EN PLACE D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'EXPORTATION		34- Mettre en place une politique d'envergure permettant aux petits exploitants agricoles d'accéder au crédit à moyen terme (destinés par exemple aux équipements).	National
	> <u>Mesures concernant le coton :</u>	35- Transformer ou semi-transformer le coton en réhabilitant l'industrie textile.	National
		36- Maintenir une politique de prix aux producteurs beaucoup plus incitative.	National
		37- Pallier les problèmes de dégradation des sols, de l'insuffisance pluviométrique par des techniques d'irrigation modernes.	Communautaire & National
		38- Mettre en place un système régional de veille sur la lutte anti-acridienne (criquets migrants) : (renforcement des structures de prévention et équipements aériens).	Communautaire & National
	> <u>Mesures concernant le secteur industriel :</u>	39- Assurer une coordination régionale des politiques industrielles : Les moyens financiers faisant défaut, il est important de réunir les efforts et énergies à partir de la coordination des efforts et politiques transnationales, afin de créer des plate-formes (nationales et régionales) reposant sur des pôles d'excellence par secteur.	Communautaire & National
		40- Développer davantage la production et l'exploitation de l'or et autres métaux précieux (phosphate, de marbre, de manganèse).	National
	> <u>Mesures concernant l'artisanat :</u>	41- Poursuivre la stratégie de développement et de promotion de l'artisanat.	National
		42- Transformer le potentiel d'exportation du secteur artisanal sur les marchés extérieurs	Communautaire & National
	> <u>Mesures concernant le tourisme</u>	43- Accélérer l'adoption du schéma directeur d'aménagement agro-touristique et écotouristique	National
		44- Mettre en place le Fonds de développement du tourisme destiné à réaliser des investissements dans les infrastructures et sites touristiques	National
		45- Améliorer la formation des acteurs du secteur par la création d'une école supérieure en tourisme et hôtellerie (à vocation régionale) et une école de formation des guides	Communautaire & National
		46- Promouvoir l'extension du visa touristique Entente à la sous région ouest-africaine, en veillant à relever le coût de ce visa actuellement de 25000 F CFA.	Communautaire & National
		47- Alléger la fiscalité sur les activités du tourisme et de l'hôtellerie à l'instar des autres pays de la sous-région.	National
		48- Instaurer un tarif préférentiel de l'énergie électrique au profit du secteur hôtelier.	National
49- Mettre en place un code des investissements spécifiques au secteur du tourisme et de la restauration.		National	
> <u>Mesures concernant le secteur informel</u>	50- Prendre des mesures de politique économique visant à réduire la taille du secteur informel.	National	
> <u>Améliorer l'intégration des femmes dans les processus de développement</u>	51- Accorder davantage une place particulière à l'équité de droits entre l'homme et la femme en matière d'éducation, d'emploi et d'accès aux moyens de production.	National	
	52- Mettre sur pied un mécanisme d'inclusion des femmes dans les processus décisionnels (nationaux et communautaires)	National	

> Les axes d'une politique d'exportation		53- Améliorer l'accès aux ressources financières des femmes rurales:	National
		54- Poursuivre les actions en faveur des activités génératrices des revenus.	National
		55- Améliorer l'accès des femmes à la terre	National
		56- Instaurer des mesures incitatives pour les femmes entrepreneurs	National & Communautaire
		57- Mise en réseau des femmes entrepreneurs à travers des organisations visibles de défense de leurs intérêts (lobbying)	National & Communautaire
		58- Mettre en place une politique d'intégration des questions de genre dans les politiques et programmes de l'Union.	Communautaire
		59- Accorder une priorité absolue à la lutte contre la transmission du VIH SIDA. On peut s'inspirer des programmes qui ont eu des succès en Afrique (Sénégal) ou en Asie (Thaïlande).	Communautaire & National
		60- S'organiser au niveau régional afin d'obtenir la baisse des coûts des médicaments, obtenir des médicaments génériques et en fabriquer dans une unité régionale.	Communautaire
		61- Il faut encourager la mise en place de mutuelles communautaires, qui remplacent les sécurités sociales inexistantes ou défaillantes.	National
		62- Se doter d'une véritable structure de promotion des exportations.	Communautaire & National
		63- Exporter les produits ayant un avantage comparatif pour le Burkina Faso : A partir de ses indices de spécialisation, on constate que les produits dont l'exportation est avantageuse pour le Burkina Faso sont le coton, les animaux vivants, les graines et les fruits oléagineux ainsi que les peaux et cuirs.	National
		64- Ne pas libéraliser sans précaution certains secteurs de production. Sachant que le Burkina Faso comme tous les PMA a un système de production industrielle très limité et pour lequel le marché local est d'une importance capitale. Les industriels burkinabé ne sont pas en mesure d'affronter la concurrence des produits européens sur leurs propres marchés ou d'écouler leurs produits sur les marchés européens.	National
		65- Développer une politique de soutien à la compétitivité des producteurs de produits importés de l'Union européenne et fabriqués en Europe [riz local, sucre et sucreries, céréales, cycles, produits de la minoterie (malt, amidon, féculés), ouvrages en fonte, fer et acier, cartons].	Communautaire & National
		66- Mener des réflexions pour permettre la diversification des produits exportés et des partenaires en militant pour le financement des programmes de création d'unités de transformation des matières premières locales	National
	67- Transformer une partie plus importante de la production locale : en particulier, la production cotonnière pourrait être semi-transformée en tissu avant d'être mis sur le marché mondial.	Communautaire & National	
	68- Donner de la valeur ajoutée aux matières premières que le pays exporte peut permettre d'éviter les pertes de recettes liées aux fluctuations des cours des matières premières.	Communautaire & National	

⇒ MISE EN PLACE D'UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'EXPORTATION		<p>69- Réduire les obstacles des barrières non tarifaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ceux liés à la protection de la santé et de la sûreté - ceux qui sont liés aux réglementations des politiques commerciales (par exemple les quotas d'importation, les subventions à l'exportation etc.) - ceux qui sont liés à des dissuasions administratives à l'exportation 	Communautaire	
	> Améliorer Les exportations	<p>> <u>Exportations des Fruits et légumes (haricot vert, mangues, choux, tomates)</u></p>	<p>70- Allouer des moyens financiers pour la filière (une dizaine de sociétés exportatrices) : Le secteur est sous exploité du fait de la faible organisation du secteur, mais surtout du peu de moyens d'action dont disposent les acteurs de la filière.</p>	Communautaire & National
			<p>71- Améliorer la qualité des pesticides dans l'agriculture : L'accès au marché européen est handicapé par la réglementation dite de la limite maximale des résidus de pesticides (LMR) d'une part, et par la question de la traçabilité jusqu'à la consommation d'autre part.</p>	Communautaire & National
			<p>72- Etablir des lignes aériennes directes entre Ouagadougou et d'autres pays européens comme l'Allemagne et l'Italie : Se pose le problème majeur d'absence de lignes aériennes régulières et directes reliant le Burkina Faso aux pays européens comme l'Allemagne et l'Italie intéressés par ces produits.</p>	Communautaire & National
		<p>> <u>Exportations des animaux vivants</u></p>	<p>73- Mettre en place une politique d'incitation à la transformation des productions animales.</p>	Communautaire & National
		<p>> <u>Exportations du Bétail</u></p>	<p>74- Revaloriser et financer le secteur élevage</p>	National
			<p>75- Offrir des opportunités à ce secteur, repenser la chaîne de commercialisation pour l'exportation du bétail (viande, carcasse d'animaux, d'une existence de chaîne de froid).</p>	National
			<p>76- Optimiser le poids et la taille des animaux destinés à l'exportation.</p>	National
			<p>77- Introduire des normes pour l'importation de la viande congelée.</p>	Communautaire & National
		<p>> <u>Exportations de cuirs et peaux</u></p>	<p>78- Poursuivre la politique d'exportation de produits semi-finis (weet blue) et/ou produits finis avant l'exportation.</p>	National
<p>> <u>Prévoir une mesure fiscale spécifique sur les équipements et les emballages</u></p>	<p>79- Faciliter l'acquisition d'équipements nécessaires à la transformation par des actions de soutien et des mesures fiscales.</p>	Communautaire & National		
	<p>80- Détaxer les emballages à l'exportation. On pourrait en effet détaxer les emballages comme en Côte d'Ivoire.</p>	Communautaire & National		

SERIE DE MESURES 2 : MESURES VISANT A ELIMINER LES OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE, A LUTTER CONTRE LA FRAUDE, A MIEUX REPARTIR LE POIDS DE LA FISCALITE ET LA REDUCTION DES COUTS DES FACTEURS TS

Type de Mesures	Actions à entreprendre	Niveau d'interventions	
<p align="center">REDUIRE LES OBSTACLES FREINANT LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE :</p>	<p>Des mesures fiscales : Revoir les réglementations non incitatives, parfois inadaptées et des traitements différenciés des entreprises d'un même secteur d'activités :</p>	<p>81- Rendre la fiscalité plus incitative et moins répressive : supprimer ou repenser le mécanisme de récupération des dettes fiscales.</p> <p>82- Améliorer les contrôles fiscaux intempestifs et parfois humiliants : privilégier l'information, les sensibilisations et la concertation.</p> <p>83- Obliger l'Etat à rembourser les préfinancements de la TVA sur les marchés publics et les prélèvements.</p> <p>84- Modifier la disposition relative au recours aux chèques pour toute opération d'achat supérieure à 2,5 millions de francs CFA.</p> <p>85- Mettre en place un désarmement tarifaire sur les équipements des NTIC.</p> <p>86- Rendre la fiscalité minière plus compétitive sur le plan international.</p> <p>87- Mettre en place un impôt unique sur l'activité de transport pour suppléer la multiplicité des impôts et taxes.</p> <p>88- Revoir la taxe professionnelle d'apprentissage (TPA) afin qu'elle serve effectivement au renforcement des capacités des entreprises.</p> <p>89- Adapter la fiscalité en vigueur dans le secteur des assurances : réduire le taux moyen d'assurances transport actuellement de 24% contre 10% dans les autres membres de l'UEMOA ; déduire fiscalement les produits de 'assurance-vie ; réglementer en matière d'assurances construction ; percevoir la taxe unique sur les assurances lors du paiement du contrat et non à l'émission du contrat.</p>	<p>National</p> <p>National</p> <p>National</p> <p>National</p> <p>Communautaire & National</p> <p>National</p> <p>National</p> <p>National</p> <p>Communautaire & National</p>
	<p>Mesures juridiques et législatives : > Réajuster le nouveau Code du travail</p>	<p>90- Plafonner les indemnités à payer en cas de licenciement abusif : Les indemnités à payer devraient être plafonnées en référence à une durée déterminée.</p> <p>91- Prévoir une instance supérieure pour donner un avis sur la décision du tribunal :</p> <p>92- Améliorer la productivité du travail : prendre des mesures visant à assurer une présence effective des employés sur les lieux du travail.</p> <p>93- Apporter des précisions sur le droit de grève : La relecture du code du travail devrait être entreprise en ce sens.</p>	<p>National</p> <p>National</p> <p>Communautaire & National</p> <p>National</p>
	<p>> Réglementer certaines activités :</p>	<p>94- Professionnaliser les activités dans le domaine du commerce, du transport, du bâtiment et des travaux publics.</p>	<p>National</p>
	<p>⇒ Mise en place de solutions et produits financiers adaptés aux besoins des PME/PMI</p>	<p>95- Améliorer l'accès des entreprises aux crédits : Des mesures visant à soutenir les entreprises devraient être entreprises en baissant les coûts de crédits aux entreprises et/ou en accordant des aides à la création d'emplois.</p>	<p>Communautaire & National</p>

⇒ Mieux gérer les coûts et facteurs de production :	> <u>Réduire les coûts du travail et du capital</u>	96- Analyser les coûts de production des entreprises : <i>pour mieux comprendre les prix pratiqués par les entreprises nationales.</i>	National	
		97- Faire baisser les charges sociales liées aux salaires : qui dépassent de loin ceux des pays voisins à revenu comparable : 94% de ceux du Mali, 60% de ceux du Bénin de 70% de ceux du Togo.	National	
		98- Faire baisser les prix des loyers et des biens d'équipement, à travers la facilitation de l'accès à la propriété privée, à travers par exemple la réduction des taux des crédits hypothécaires pour les classes moyennes ou les familles nombreuses.	National	
	> <u>Poursuivre les réformes destinées à réduire les coûts de production</u>	Les entreprises burkinabé ne disposent d'aucune marge de compétitivité par rapport à celles de l'espace sous régional.		
⇒ LUTTE CONTRE LA FRAUDE		99- Baisser le prix de l'énergie, en envisageant notamment la suppression de la redevance mensuelle, de la prime fixe et de la taxe télé. Explorer la piste des énergies renouvelables.	Communautaire & National	
		100- Améliorer les infrastructures, le transport, les NTIC.	Communautaire & National	
		101- Combattre énergiquement la fraude. Ce combat doit avant tout être de haute portée civique et patriotique et se mener à l'échelle régionale ouest-africaine. Car les fraudes et crimes économiques traversent les frontières. Or, il est de plus en plus constaté que très peu d'opérateurs économiques veulent s'acquitter correctement de leurs devoirs envers le fisc et les institutions sociales.	Communautaire & National	
		102- Entreprendre des actions civiques qui porteront sur des campagnes de sensibilisation et d'information : afin de mobiliser en premier lieu les opérateurs économiques, les agents publics, ainsi que les citoyens, en insistant sur la nature de crime économique des fraudes	National	
		103- Doter la Commission nationale de lutte contre la fraude et les services de douane de moyens administratifs, technologiques, techniques, humains et financiers modernes visant à traquer les fraudes en permettant une réelle coopération administrative entre services de plusieurs pays	National	
		104- Garantir et assurer la sécurité aux agents publics chargés de la lutte contre la fraude et les crimes économiques	National	
		105- Mieux coordonner la lutte contre la fraude et les crimes économiques, et assurer le renforcement de l'indépendance de la justice.	Communautaire & National	
		106- Promouvoir et récompenser les agents publics et les magistrats ayant obtenu des succès dans la lutte contre les crimes économiques, ainsi que les opérateurs économiques modèles	National	
		107- Assurer une séparation entre fonctions politique et administrative au sein de l'administration publique	National	
	⇒ REPARTIR LE POIDS DE LA FISCALITE SUR L'ENSEMBLE DES SECTEURS	> <u>Accroître les performances fiscales et douanières)</u>	108- Mettre en place une structure compétente chargée d'organiser d'une manière transparente la collecte des amendes et pénalités	National
			109- Réviser le taux des accises afin de réduire la consommation abusive du tabac et de l'alcool.	National
		110- Réformer l'impôt sur les sociétés par des mesures qui n'asphyxient pas les entreprises.	Communautaire & National	
		111- Etablir deux taux de TVA au niveau communautaire (cf. 11 ci-dessus): un taux réduit à 9% pour les produits de grande consommation et un taux normal à 18% pour les autres produits.	National	
		112- Inciter le système bancaire afin qu'il contribue à garantir des emprunts publics, afin de permettre à l'Etat de disposer d'opportunités pour promouvoir un plus grand degré de profondeur financière favorable à l'épargne, l'investissement privé et la croissance.	National	

SERIE DE MESURES 3 : MESURES VISANT A ATTENUER LES EFFETS NEFASTES DE L'ACCORD DE PARTENARIAT EN RENFORCANT LES CAPACITES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES DES PRINCIPALES INSTITUTIONS CHARGÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LAPE			
Type de Mesures	Actions à entreprendre	Niveau d'interventions	
⇒ RENFORCER LES CAPACITES DES PRINCIPALES INSTITUTIONS CHARGÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'APE.	> Au niveau national	113- Décliner et s'approprier la « feuille de route régionale » au niveau national.	National
		114- Créer des cellules/comités d'observation et d'évaluation au niveau national et sous régional chargés de surveiller les effets produits par la mise en œuvre de l'APE afin de proposer au fur et à mesure de corrections possibles.	National
		115- Responsabiliser la société civile : contribuer à l'appropriation et à l'internalisation des changements à venir, ainsi que développer de nouvelles initiatives pour pallier et amplifier les impacts positifs escomptés (lobbying).	National
		116- Mettre en place une assistance technique auprès du Ministère du commerce et du Comité de négociations afin d'aider à assurer la coordination entre les secrétariats des comités de négociations commerciales d'une part, et la mise en œuvre des recommandations proposées dans le rapport du Cabinet PCI International Consulting, d'autre part	Union européenne & National
	> Au niveau sous régional (Afrique de l'Ouest) :	117- Assurer davantage de collaboration entre administrations chargées de la préparation des négociations. Davantage de collaboration entre les Secrétariats CEDEAO-UEMOA d'une part, et entre lesdits Secrétariats et les Etats d'autre part.	Communautaire & National
		118- Créer un site web conjoint CEDEAO-UEMOA qui informerait les différents acteurs sur le processus de négociation de l'APE.	Communautaire
		119- Appliquer les principes de solidarité et de subsidiarité dans l'élaboration des politiques publiques	Communautaire & National
		120- Harmoniser les différentes filières agricoles dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) initiée par l'UEMOA	Communautaire & National
		121- Entreprendre une étude sur les avantages comparatifs des différents produits afin de définir une politique promouvant la spécialisation, les regroupements et la reconversion de producteurs.	Communautaire
		122- Adopter des stratégies de négociation commune au niveau régional sur la révision de certaines barrières et normes limitant d'accès aux marchés européens (barrières non tarifaires, normes sanitaires et phytosanitaires, et subventions diverses accordées aux agriculteurs, industriels et entrepreneurs européens).	Communautaire
⇒ REFORMES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES.	123- Promouvoir une culture de concertation et de dialogue dans l'administration publique et les services de l'Etat :	National	
	124- Mettre en place des réformes visant à une dépolitisation progressive de l'administration	National	

⇒ REFORMES ADMINISTRATIVES D'ORDRE FISCAL ET DOUANIERE.		125- Réformer l'organisation de l'administration fiscale L'organisation de l'administration suppose son renforcement sur les plan humain, matériel et financier. i- sur le plan humain : recrutement, formation et recyclage ; ii- sur le plan matériel : accélérer l'informatisation des régies de recettes ; iii- sur le plan financier, la maîtrise du contrôle des dépenses, à travers : - la réduction des dépenses courantes de l'Etat et des services publics - l'assistance aux entreprises notamment par l'accélération de la mise en place des centres de gestion agréés ; - le développement du recoupement de l'information fiscale et douanière	Communautaire & National
		126- Informatiser le transit des marchandises par un contrôle électronique douanier régional.	Communautaire & National
		127- Harmoniser l'impôt des sociétés au niveau national et communautaire : Un travail de rapprochement des bases et taux de l'impôt sur les sociétés s'avère utile.	Communautaire & National
⇒ REFORMES ADMINISTRATIVES VISANT A ACCROITRE LES FACILITES DE CREATION D'EMPLOI ET A AMELIORER LE CLIMAT DES AFFAIRES.		128- Entreprendre des réformes administratives visant à améliorer le climat des affaires : - le soutien au <i>démarrage d'une nouvelle entreprise</i> (réduction des procédures ; guichet d'entreprise agréé) ; - la facilité dans <i>l'obtention des crédits</i> , - et <i>la protection accordée aux investisseurs</i> .	National
⇒ AJUSTEMENT AUX NIVEAUX ENVIRONNEMENTAL ET DES RESSOURCES	> <u>Mettre en place des mesures d'économie sociale</u>	129- Mettre en place une taxe de récupération des déchets. Elle devrait être payée par les importateurs et les industriels pour des produits qui nécessitent du recyclage.	Communautaire & National
		130- Développer les emplois dans le domaine de la collecte et de recyclage des déchets. Ce qui suppose des exonérations fiscales pour les entreprises intervenant dans ce domaine	Communautaire & National
	> <u>Commerce équitable</u>	131- Entreprendre une réflexion et encourager des actions dans le cadre du commerce équitable : songer au « coton durable », à l'instar du « café durable ». Le « café durable » est une initiative qui vise à assurer un meilleur revenu aux producteurs de café, en même temps qu'elle vise à faire changer les pratiques de commerce et de protéger l'environnement.	Communautaire & National

SERIE DE MESURES 4 : MESURES PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Type de Mesures	Actions à entreprendre	Niveau d'interventions	
⇒ REINFORCEMENT DES CAPACITES DES RESSOURCES HUMAINES :	> <u>Renforcement de capacité de mise à niveau, d'information et de dialogue politique en rapport avec l'APE.</u>	132- Entreprendre un diagnostic précis pour le renforcement des capacités	National
		133- Améliorer les capacités de vulgarisation et d'information sur les APE	National
		134- Renforcer les capacités en matière de dialogue politique et social	National
	> <u>Renforcement de capacité d'exportation et en négociation commerciale.</u>	135- Renforcement des capacités des représentations diplomatiques du Burkina en charge des questions des négociations commerciales tant au niveau régional qu'international.	National
		136- Renforcer les capacités en matière de négociations internationales.	National
		137- Renforcer les capacités sanitaires et phytosanitaires : Renforcement de capacité et de support matériel et financier dans les domaines sanitaires et phytosanitaires	Communautaire & National
		138- Renforcer les capacités en matière de commerce et développement international (au profit des acteurs publics, des opérateurs privés et de la société civile): connaissance et fonctionnement de l'OMC, des règles du commerce international, les politiques d'exportations, etc.	Communautaire & National
		139- Développer des formations et des programmes d'assistance portant sur l'analyse les coûts de production des entreprises.	National
		140- Développer des formations en matière de propriété intellectuelle pour les agents publics (magistrats spécialisés dans la lutte contre la contrefaçon, les agents des douanes), les opérateurs privés, et surtout pour les avocats et les professions juridiques.	Communautaire & National
		141- Renforcer les capacités des organisations et associations d'exportateurs (formation en capacité d'influence, de lobbying, de gestion associative, de recherche de financement...)	National
⇒	> <u>Renforcement de capacité des administrations douanières et fiscales.</u>	142- mettre en place des formations adéquates et de renforcement des capacités des agents des douanes en matière de collecte des amendes et pénalités.	Communautaire & National
		143- Renforcer les capacités de l'organe de régulation de la concurrence.	Communautaire & National
⇒	<u>REFORMER LE SYSTEME D'ENSEIGNEMENT</u>	144- Développer l'éducation de base	National
		145- Professionaliser le système d'enseignement et de formation : commencer la spécialisation dès le secondaire et accentuer la professionnalisation des élèves incapables de suivre des enseignements supérieurs.	National